

Le P'tit. Vezinais



Bulletin d'informations municipales - Octobre / Novembre / Décembre 2014 / Janvier 2015 - N°3



Un bébé, un arbre
Samedi 22 novembre 2014

2015

Vœux du Maire
Vendredi 16 janvier 2015 à 19 h 00 à la MCL

COMMUNE DE VEZINS 

A VENDRE

63 € TTC le m²

PARCELLES À BÂTIR
de 240 à 1000 m²

LOTS DISPONIBLES DE SUITE

RENSEIGNEMENTS
02 41 49 02 60
mairie.vezins49@wanadoo.fr

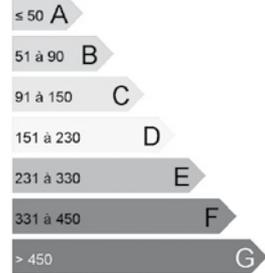
Lotissement de la Gagnerie
2^{ème} Tranche

Sommaire

CABINET D'EXPERTISES CESBRON

Tous diagnostics immobiliers : Vente Location

Logement économe Amiante - Plomb - DPE - Electricité
Gaz - Mesurage - Termites



Logement énergivore

I.Cert
Institut de Certification
CERTIFICAT DE COMPETENCES
DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

9, rue des Landes - 49340 Vezins
Tél. 06 85 08 30 95
diag.cesbron@orange.fr

Edito	3
Vie communale	4 à 7
Infos Mairie	8 à 13
Enfance et jeunesse	14
Associations	15 à 18
Infos diverses	19
Intercommunalité	20

Le prochain **P'tit Vezinais** paraîtra début février 2015.
Merci de bien vouloir nous adresser vos communiqués **avant le 15 décembre 2014** à mairie.vezins49@wanadoo.fr
Ce P'tit Vezinais couvrira les mois de février/mars/avril 2015.
Merci d'en tenir compte pour vos envois.
Monsieur le Maire et le comité communication sont heureux de vous présenter ce bulletin et remercient les annonceurs et les associations pour leur participation.

100% LOG & VENTE

LOC : 06 99 10 49 49 / 06 98 95 68 68
VENTE : locetvente@laposte.net / www.vaisselleservices.com

1 rue Jules Baron
49300 CHOLET

LOC

- Location de vaisselle jusqu'à 3000 personnes
- Location de barnum, friteuse, planchas, vidéoprojecteur, karaoké, son et lumière, chapiteau, véhicule frigorifique...

VENTE

Matériel de restauration neuf et occasion : piano, hotte, friteuse, vitrine réfrigérée

DÉPÔT VENTE

Le P'tit Vezinais est une publication municipale.
Editeur : Mairie Place Flandres Dunkerque 49430 Vezins
Tél. 02 41 49 02 60 - Fax 02 41 49 02 63
E mail : mairie.vezins49@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-de-vezins.com
Directeur de la Publication : Nadia BOUHATMI
Comité de rédaction : Commission de communication, M. le Maire, adjoints au Maire, Nadège Onillon, Conseillers délégués et associations.
Conception et Impression : LGL Imprimerie - Trélazé
Distribution : Bénévoles - **Diffusion :** 800 exemplaires



Travaux Publics & Particuliers

Terrassements en tous genres
Assainissements – Voiries – réseaux divers
Goudronnage – Enrobés
Livraison : pierre, gravier, sable

VEZINS – 02 41 64 40 14



Entreprise de propriété



Service à la personne

Actionnet s'occupe de tout !

Crédit d'impôt ou réduction sur toutes nos prestations, CESU accepté.

ST GEORGES DES GARDES

TÉL. 02 41 29 23 50

www.actionnet.a3w.fr



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Les vacances estivales ont été marquées cette année par une météo hasardeuse et par une recrudescence des actes d'incivilités (jet de cocktails Molotov) et la multiplication des cambriolages touchant les entreprises et les particuliers. Face à ce constat, le conseil municipal a décidé de mettre en place le dispositif « Voisins vigilants ». Une réunion publique est organisée par la municipalité en partenariat avec la Gendarmerie Nationale le 24 octobre 2014 à 19h à la Maison Commune de Loisirs pour évoquer le sujet des cambriolages et pour discuter de l'organisation de ce dispositif. J'en appelle à la vigilance de tout un chacun et je tiens à rappeler que l'intégrité des biens publics est l'affaire de tous car leur réparation est financée par les deniers de la commune, c'est-à-dire par vos impôts...

Pour la rentrée de cette année a été mis en place la réforme des rythmes scolaires pour l'école publique uniquement, étant donné que l'école privée Saint-Joseph n'a pas voulu l'adopter. Je tiens à remercier la commission scolaire, le corps enseignant, la directrice de l'école de l'Èvre et l'association Familles Rurales pour leur travail ayant permis à la mise en place de cette réforme. Désormais, les enfants bénéficieront de 3/4 d'heure d'activité périscolaire de 13h15 à 14h les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Pour que les festivités et la culture puissent continuer de vivre à Vezins, j'invite les habitants de la commune à se fédérer et à se mobiliser pour venir à l'assemblée générale du Comité des Fêtes qui aura lieu le 23 janvier 2015 à 20h30 à la salle annexe. La survie de la Fête de la Musique en dépend.

Les activités sportives se développent à Vezins puisque une nouvelle association de badminton de loisir a vu le jour. Les entraînements ont lieu le mardi soir à la salle des sports. Je rappelle que les valeurs du sport doivent être respectées dans la pratique des différentes disciplines.

Sur le plan financier, je souhaite rappeler que la baisse des recettes issues de l'Etat est de 7 % et qu'il est fort probable qu'une baisse similaire ait lieu l'année prochaine. Il faut donc rester vigilant sur les dépenses de la commune. D'autant plus que le service de l'Etat qui effectuait le diagnostic des routes a été supprimé et que cela engendre un coût supplémentaire pour la commune. Il en sera de même en matière d'instruction des demandes de permis de construire qui cessera d'être effectuée par la DDT au 1^{er} janvier 2015. Cela représente un coût supplémentaire estimé entre 5 et 30 000 euros par an ! Une piste est à l'étude pour constituer un service mutualisé avec la Communauté d'Agglomération du Choletais sans compensation financière de l'Etat.

Plus généralement, je souhaite remercier les administrés pour tout ce qu'ils apportent à vie locale. Je remercie tout particulièrement les bénévoles des associations pour le lien social qu'ils tissent au quotidien. Et j'ai une pensée pour chaque personne dont la flamme s'est éteinte cette année et me réjouis de chaque nouvelle flamme qui s'est allumée pour chaque naissance.

Enfin, je convie tout le monde aux vœux du conseil municipal le vendredi 16 janvier 2015 à 19h à la MCL.

Bonne lecture à tous

Cédric VAN VOOREN

DEVIS GRATUIT



DAD INFORMATIQUE

partenaire
orange

WWW.VOTRE-INFORMATICIEN-A-DOMICILE.FR

TEL 02 41 555 661

Alexandre Doineau - 06 18 79 12 55
1 rue de la basse forêt -Nuaillé



Dépannage



Formation



Installation

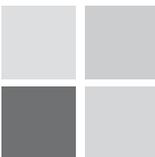


349€
à partir de



à partir de
59€

LIVRAISON OFFERTE



REVÊTEMENTS SOLS
MURS - FAÇADES
VITRERIE
LAVAGE ET TRAITEMENT DE TOITURES
POSE DE PARQUET

MARTINEAU DÉCOR

Christophe **MARTINEAU**

martineauddecor@orange.fr

10, route des Bois
49320 VEZINS

02 41 64 92 33
06 08 00 70 21

**COMMISSION AFFAIRES SOCIALES**

Vice-Président : Michel HERVÉ, Adjoint au Maire
Tél. : 06.83.60.29.03
Mail : mherve@mairie-de-vezins.com

TRANSPORT SOLIDAIRE

C'est un service basé sur le bénévolat, apparu en février 2014, des chauffeurs bénévoles assurent des déplacements occasionnels (visite à un proche, rendez-vous médicaux, sépulture, courses...). Actuellement, 9 chauffeurs assurent le service pour 11 bénéficiaires. Le transport solidaire est un service qui fonctionne bien.

Les inscriptions se font en mairie pour les chauffeurs bénévoles et les personnes transportées à l'aide du coupon ci-joint.

**Transport solidaire**

Je suis intéressé (e) : pour bénéficier de ce transport pour être conducteur bénévole

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Courriel :

**MEMBRES**

Marylène
COTTENCEAU



Véronique
LOPÈS

Michel HERVÉ,
Vice-président de la Commission des Affaires Sociales

COMMISSION URBANISME - VOIRIE - AGRICULTURE

Vice-Présidente : Marina DEFOIS, Adjointe au Maire
Tél. : 06.83.60.15.84
Mail : mdefois@mairie-de-vezins.com

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme dont les points principaux sont les suivants : passage d'un zonage 2AU en 1AU, suppression de l'emplacement réservé n°3, ajout d'une grange dans le cadre du changement de destination autorisé, changements de quelques points du règlement, a fait l'objet d'une enquête publique. Elle a débuté le mardi 10 juin pour se terminer le vendredi 11 juillet 2014.

Après avoir écouté le rapport du commissaire enquêteur, et repris les différents avis des personnes publiques associées dans le projet, le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la

modification n°1 du PLU. Les principales remarques proviennent des services de l'État et touchent à l'intégration d'évolutions toutes récentes de la réglementation, notamment liées à la loi ALUR.

Cette modification sera exécutoire une fois les mesures de publicité réalisées et la transmission aux différents services concernés achevée.

Lotissement des Jardins

Les travaux de viabilisation étant terminés, les terrains peuvent être mis en vente (*Les plans sont consultables en Mairie*) :

LOT n°	Surface en m ²	Prix de vente HT	TVA à 20 %	Prix de vente TTC
1	565	3 060,42 €	612,08 €	3 672,50 €
2	350	25 500,00 €	5 100,00 €	30 600,00 €
3	459	30 000,00 €	6 000,00 €	36 000,00 €
4	375	23 500,00 €	4 700,00 €	28 200,00 €
5	371	23 500,00 €	4 700,00 €	28 200,00 €



Taxe d'aménagement

Exonération de la part communale sur les abris de jardins soumis à déclaration préalable

Depuis 2013, les communes ont la possibilité d'exonérer tout ou partie de la part communale de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

En effet, la nouvelle façon de calculer les taxes d'urbanisme assimile les surfaces taxables en abri de jardin au même niveau que les surfaces taxables en habitation, surenchérisant nettement le coût par rapport à l'ancienne TLE. Le Conseil municipal décide donc de supprimer la partie des taxes le concernant, il restera la part départementale. Ainsi, pour une taxe d'aménagement qui pouvait se monter à 500 € il ne restera, pour les abris autorisés à compter du 1er janvier 2015, que la part départementale de 200 €.

Jardins communaux

Le règlement des parcelles de jardins est en cours d'élaboration. Les personnes intéressées pour cultiver une parcelle seront avisées prochainement.

Référent sentier de randonnée auprès de la CAC

La CAC demande la mise en place d'un référent sentier par commune afin de favoriser la remontée d'informations. Monsieur Gilles COTTENCEAU s'est gentiment proposé pour assurer ce rôle.

Marina DEFOIS,
Vice-présidente de la Commission
Urbanisme - Voirie - Agriculture

MEMBRES



Fabienne
CHEVALIER



Bruno
MASSON

MEMBRES EXTERIEURS : M. LEGER Pierre-Yves et M. LEGEAY Bernard

COMMISSION PATRIMOINE - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Vice-président : Claude POISSONNEAU, Adjoint au Maire
Tél. : 06.83.41.36.26
Mail : cpoissonneau@mairie-de-vezins.com

Périscolaire

Une pergola vient d'être installée sur le côté cour de la périscolaire pour protéger les grandes baies vitrées du soleil direct et apporter un confort supplémentaire notamment en période estivale.

Gendarmerie

Une demande de devis pour une étude thermique est lancée afin d'identifier les besoins de rénovation des bâtiments de la gendarmerie. Des courriers sont envoyés aux différents décideurs et des visites sont prévues notamment avec M. le Député Maire Gilles Bourdouleix le 30 octobre prochain.

Espaces communaux

La météo n'a pas laissé beaucoup de répit à nos agents cet été, il a fallu redoubler d'efforts pour assurer les tontes des espaces verts malgré les congés d'été.



Claude POISSONNEAU,
Vice-président de la Commission Patrimoine
Développement Économique

MEMBRES



Marina
DEFOIS



Arnaud
MURZEAU



Ange
SABATINI



Bastien
MARTINEAU



Jean-René
BARILLÈRE



COMMISSION SCOLAIRE - PERISCOLAIRE - CONSEIL DES JEUNES



Vice-Président : Arnaud MURZEAU, Adjoint au Maire
Tél. : 06.83.60.07.30
Mail : amurzeau@mairie-de-vezins.com



NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Depuis le 2 septembre, les enfants de l'école de l'Evre sont passés à la semaine de 4 jours et demi.

Les TAP se déroule en 3 cycles :

- Cycle 1 : du 2/09/14 au 20/12/14
- Cycle 2 : du 5/01/15 au 11/04/15
- Cycle 3 : du 27/04/15 au 4/07/15

Sur le 1^{er} cycle, il a été prévu l'intervention de la Grange aux Jeux tous les vendredis, des lectures de comte effectuées bénévolement par Mme GUILLOU et l'achat de nombreux jeux pour les autres jours. Les enfants de moins de 5 ans sont ramenés à l'école pour leur permettre de faire la sieste dans de bonnes conditions et ainsi respecter leur repos.

Nous vous rappelons également que les TAP ne sont pas obligatoires, ils sont proposés gratuitement par la Mairie. Afin de les organiser au mieux, nous vous demandons une inscription par cycle, ceci permet de prévoir le personnel nécessaire à l'encadrement.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pouvant assurer une animation, merci de prendre contact avec la Mairie.



CANTINE

Les prix sont les suivants à compter de septembre 2014 :

- Enfant Vezinois : 3,56 €,
- Enfant extérieur : 3,90 €,
- Adulte : 5,16 €,
- Inscription non annulée : 1,00 € en plus du prix du repas applicable,
- Inscription tardive : 1,00 € en plus du prix du repas applicable,
- Bris de vaisselle : 0,54 €,
- Bris de couvert : 0,50 €,



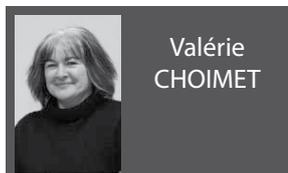
MEMBRES



Linda
DEROUINEAU



Séverine
BERTRAND



Valérie
CHOIMET



Marylène
COTTENCEAU

Arnaud MURZEAU,
Vice-président de la Commission Scolaire
Périscolaire – Conseil des Jeunes



**Vente et pose de carrelage et faïence
Neuf et rénovation**

Tél : 06.18.92.74.99
Tél/fax : 02.41.30.90.89

gaborieau.anthony@gmail.com
Régnier - 49340 VEZINS



COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE - ANIMATION - COMMUNICATION



Vice-présidente : Nadia BOUHATMI, Adjointe au Maire
Tél. : 06.83.60.80.16
Mail : nbouhatmi@mairie-de-vezins.com

5 mois sont passés depuis le début du mandat et cela se passe plutôt bien puisque 2 nouvelles associations se sont créées. Tout d'abord, CENTRE VILLE présidée par Michel PORTAL qui permettra de dynamiser notre commune, concerts, guinguettes, spectacles de rues devraient être organisés. Et puis une dizaine de vezinois ont décidé de créer l'activité BADMINTON, inexistante à Veziins, avec l'aide de la municipalité. Son Président est Alain QUÉTÉ qui jouait depuis plusieurs années sur la commune de Nuaillé. Une vingtaine de personnes ont démarré les cours au 16 septembre dernier et se retrouveront chaque mardi soir de 20h00 à 22h00 à la salle omnisports pour jouer en loisir uniquement. Le 4 juillet dernier, la 4^{ème} fête de la Musique a eu lieu mais hélas avec moins de spectateurs par rapport aux années précédentes puisque le beau temps n'était pas au rendez-vous. Je tiens à remercier et féliciter tous les acteurs de la commission Fête de la Musique qui s'impliquent et s'investissent bénévolement pour dynamiser le centre-bourg lors de cette belle soirée festive, ainsi que les commerçants et nos

agents communaux.

Cette année, aura lieu le concours des maisons illuminées. Ce concours ne nécessite pas d'inscription en Mairie. Un jury passera la 2^{ème} quinzaine de décembre. Pour les gagnants, la remise des prix aura lieu le vendredi 16 janvier 2015 lors de la cérémonie des vœux. Notre commission réunira le 22 novembre prochain, à 10h00 à la salle annexe, tous les bébés nés en 2013 avec leur famille, pour un moment de convivialité après avoir planté un marronnier à la Coulée des Douves.

Je demande une nouvelle fois à chaque association de bien vouloir respecter la date d'envoi des articles à intégrer dans le P'tit Vezinois afin d'éviter de nombreuses relances et le retard de parution de ce journal local. Vos prochains communiqués devront être transmis en mairie avant le 15 décembre prochain donc pensez d'ores et déjà à noter à J-8 maximum ce rappel dans vos agendas de téléphone.

Nadia BOUHATMI

Vice-présidente de la Commission Vie Associative et Culturelle
Animation - Communication

MEMBRES



Michel
PORTAL



Liliane
TIJOU



Marylène
COTTENCEAU



Franck
ROBIN

G. FAVEREAU
PEINTURE - PAPIER PEINT
REVÊTEMENT SOLS, MURS et PARQUETS

9, rue des Charmes - 49340 VEZINS
Tél : 06 10 80 44 25

Boulangerie-Pâtisserie
BESSON C et D.

Pains spéciaux,
chocolats maison
Pâtisserie, pièces montées,
lunchs sucrés, lunchs salés

Tél. 02 41 64 40 11

Tous nos produits sont fabrication maison et artisanale
14, place du Général de Gaulle - 49340 Veziins

Jerome Fruchaud
1 route des bois
49340 Veziins
www.id2services.fr
jerome.fruchaud@id2services.fr

Depuis 2009
Informatique à Domicile
Dépannages, installations et conseils
Sites internet
Réparation électronique, TV LCD,
Carte mère PC, Compteur voiture ...
Tel : 06-50-66-05-97

Possibilité de mise à disposition
gracieuse de matériel pendant la durée du
dépannage.

Devis gratuit



Etat civil

Naissances

Le 4 mai 2014 : Inaya BOUCHET
 Le 5 mai 2014 : Chloé JURET
 Le 15 juin 2014 : Adrianna GIROUTX
 Le 27 juin 2014 : Numa OUVRARD
 Le 27 juin 2014 : Délizio GABET
 Le 10 juillet 2014 : Louison MORILLE
 Le 17 juillet 2014 : Gabin CHAUVEAU
 Le 24 juillet 2014 : Pacôme RICHARD
 Le 7 août 2014 : Sohan PERTHUÉ
 Le 1^{er} septembre 2014 : Lucas PRUD'HOMME
 Le 19 septembre 2014 : Jemy RENOU
 Le 30 septembre 2014 : Margaux CHARRUAU

Mariages

Le 12 août 2014 : Bernard IANNETTA et Arlette LÉGLISE

Décès

Le 24 mai 2014 : Clément BOUCHET
 Le 6 juillet 2014 : Dominique LORÉ (domicilié à Cholet)
 Le 31 juillet 2014 : Marie GARREAU (née GOURICHON)
 Le 22 septembre 2014 : Yvonne SÉCHET (née SOULARD)
 Le 28 septembre 2014 : Ernest BOUTIN

Don du sang

Mercredi 12 novembre 2014 à Chanteloup les Bois
TOUTES LES COLLECTES ONT LIEU DE 16H30 À 19H30.



Responsable : Monsieur TESTARD René
 6 rue de la Grande Fontaine
 49340 CHANTELOUP LES BOIS
 Président - Tél : 02.41.64.43.92.



Vœux du Maire

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal vous invitent à la cérémonie des vœux, **le vendredi 16 janvier 2015 à 19 h 00 à la MCL.**

Inscriptions sur les listes électorales

Pour que votre inscription sur les listes électorales soit prise en compte pour les élections en 2015, nous vous rappelons que celle-ci doit être faite avant le 31 décembre 2014.

Comment s'inscrire ?

- Soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées,
- Soit par courrier, en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription et les pièces exigées,
- Soit par internet, en utilisant le téléservice proposé par mon-service-public.fr (pour 2000 communes aujourd'hui).



Documents à fournir	Précisions et cas particuliers
Formulaire d'inscription	Disponible en mairie ou en ligne
Pièce d'identité	La pièce doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité). Elle doit être récente : valide ou expirée depuis moins d'1 an. Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine + une preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité)
Justificatif de domicile	Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces : - S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois - S'il s'agit du domicile de vos parents : attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui + un justificatif de domicile du parent - S'il s'agit de votre résidence : justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune - Si vous êtes seulement contribuable : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans

Service Emploi du Choletais

Ces permanences, assurées par des conseillers emploi du service :
 · Permettent d'accueillir tout public, demandeur d'emploi ou salarié, ou employeur,
 · Se tiennent sans RDV et gratuitement,
 · Permettent de répondre à toute question relative à l'emploi et à

la formation professionnelle.

Des informations et conseils pourront notamment être délivrés sur la rédaction de CV ou de lettre de motivation, sur les techniques de recherche d'emploi, sur la réorientation professionnelle.

Permanences à la Maison des Associations de Vezins (Place du Général de Gaulle) de 9 h 00 à 10 h 30.
 - jeudi 9 octobre 2014 - jeudi 13 novembre 2014 - jeudi 4 décembre 2014



Nouveaux arrivants

Si vous êtes arrivés sur Vezi depuis peu ou si vous venez d'arriver, n'hésitez pas à vous faire connaître à la Mairie.

Groupement achat fuel Vezi

Passez vos commandes auprès de M^{me} ou M. Bernier au 02 41 64 46 17
 Dates de livraison : (l'après-midi) - Mardi 7 octobre 2014
 Mardi 4 novembre 2014 - Mardi 9 décembre 2014 - Mardi 4 janvier 2015

Encombrants

Les personnes âgées souhaitant se débarrasser d'encombrants (appareils ménagers et autres) sont invitées à se faire connaître en Mairie. Les employés communaux procéderont au ramassage :

Le vendredi 30 janvier 2015.

RAPPEL : Ce service est seulement proposé à destination des personnes ayant des difficultés pour se déplacer et sans famille à proximité ni moyen de locomotion.



Balayage des rues



Lundi 3 novembre 2014

Bruit de voisinage

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur à explosion, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30.**
- **Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00.**
- **Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.**

Arrêté préfectoral du 31 décembre 1999 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, consultable en mairie.



Feu d'artifice

Pour l'organisation de ce type de manifestation sur le domaine public, des autorisations spécifiques sont nécessaires suivant la catégorie du type de feu d'artifice (notamment un permis de tir) des particularités sur le stockage des fusées sont également en place.

DANS TOUS LES CAS, UNE DECLARATION AUPRES DES SERVICES DE LA MAIRIE DOIT ETRE FAITE.

Au Jardin Fleuri

Maison Tijou - Papin
 Toutes compositions florales
 Art funéraire

☎ 02 41 30 60 49

70, rue Nationale - 49120 CHEMILLÉ

POMPES FUNEBRES PRIVEES
 Maison TIJOU - PAPIN

- Organisation d'obsèques
- Retour à domicile
- Transport de corps
- Chambre funéraire

70, rue Nationale - 49120 CHEMILLÉ

☎ 02 41 30 60 49

Réglementation des feux

Nouvel arrêté pris par le Préfet de Maine et Loire et non par le Maire, le 23 février 2013 (annulant celui d'octobre 2012), arrêté définissant les tolérances et interdictions concernant les feux de plein air.

Les **déchets dits verts** sont des éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et des arbustes, de l'élagage des arbres, de débroussaillage...

Le brûlage à l'air libre des **déchets végétaux secs** est toléré en **dehors des zones urbaines**, à la condition qu'il ne cause pas de nuisance directe au voisinage.

Cette tolérance n'est accordée qu'entre **11 h 00 et 15 h 30 les mois de décembre, janvier et février et de 10 h 00 à 16 h 30**, les autres mois, (hors mois faisant l'objet d'interdiction).

Les **déchets verts non secs** sont des déchets issus de ces opérations et dont le taux d'humidité empêche une combustion satisfaisante pour la qualité de l'air.

Le brûlage pourra être interdit :

- En cas de prévision ou constat d'un épisode de pollution.
- En périodes de vents susceptibles de transporter les fumées en direction d'une construction.
- A une distance inférieure à 30 mètres de toute habitation, construction, route, autoroute, voie ferrée, ligne aérienne électrique ou téléphonique...

Tout feu à l'air libre doit faire l'objet d'une surveillance constante jusqu'à sa complète extinction et une réserve d'eau doit être disponible à proximité.



Le brûlage à l'air libre de résidus végétaux générés par les activités agricoles, viticoles, horticoles et arboricoles est autorisé lorsque des raisons agronomiques ou sanitaires l'exigent, en particulier pour la destruction des produits issus de la taille et de l'arrachage des vignes, des haies bocagères et des arbres fruitiers susceptibles d'être porteurs de maladies. Mais cette dérogation est limitée à la période du **16 octobre au 15 mai, entre 7h et 17h**. Attention, entre le **16 février et le 31 mars, aucun feu ne peut être allumé à moins de 200 mètres des zones boisées**. Seuls les propriétaires forestiers sont autorisés à brûler à moins de 200 mètres et à l'intérieur des zones boisées.

Le brûlage à l'air libre de produits ménagers, industriels, huiles végétales et minérales, hydrocarbures et produits dérivés est INTERDIT.

Le recensement citoyen obligatoire

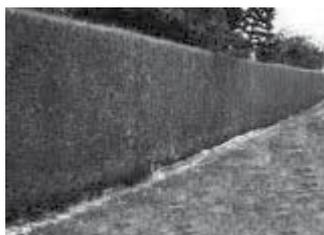
Ce que dit la loi : Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant.

Le recensement citoyen est **une démarche obligatoire et indispensable** pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Pourquoi un délai de 3 mois ? L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont **indispensables** pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique. Le recensement dans les délais facilite toutes ces démarches ! Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire sereinement et sans retard, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP, etc.



LE SAVIEZ-VOUS ?



Quelles sont les distances de plantation et la hauteur des haies à respecter ?

L'article 671 du Code Civil fixe les règles suivantes. Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les textes. Cette distance est de :

- 2 mètres de la ligne séparatrice entre les deux terrains pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres.
- 50 cm pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres.

Toutefois, les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté d'un mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, dès lors qu'ils ne dépassent pas la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'appuyer les espaliers.



Comment trouver une assistante maternelle agréée ?

- Vous pouvez consulter le Relais Assistants Maternels – CSI Chloro'fil de Nuaillé au 02 41 55 93 41.
- Consultez la liste sur le site spécifique du Conseil Général : www.assistantsmaternels49.fr

CIVISME

ENVIRONNEMENT

- Les avaloirs ou bouches sont des dispositifs conçus pour recevoir les eaux de ruissellement et de nettoyage des sols tout en réalisant une occlusion hydraulique entre le réseau d'égouts et l'atmosphère. Pourvus d'une grille, ils peuvent assurer une filtration des eaux qui s'y déversent. Après plusieurs constats sur la commune, pour le maintien de la propreté publique, merci ne pas déverser à l'égout toute matière solide (béton, plâtre...) ou liquide (huiles de friture, de vidange, vernis, peinture, solvants, diluants, acides de batterie...), susceptibles de l'obstruer et de polluer les eaux.



CIMETIERE

- Nous vous rappelons que les animaux dans le cimetière sont interdits.

Extrait du règlement du cimetière (Art. 83)

« L'entrée du cimetière sera interdite aux gens ivres, aux marchands ambulants, aux enfants de moins de 10 ans qui se présenteraient seuls, aux visiteurs accompagnés par des animaux même tenus en laisse et à toute personne qui ne serait pas vêtue décemment.

Les cris, les conversations bruyantes et les disputes sont interdits à l'intérieur du cimetière. Les personnes admises dans le cimetière ainsi que les ouvriers y travaillant qui ne s'y comporteraient pas avec toute la décence et le respect dus à la mémoire des morts ou qui enfreindraient quelqu'une des dispositions du présent règlement seront expulsées par le personnel communal sans préjudice des poursuites de droit. »



MEMENTO MÉDICAL ET PARA-MÉDICAL

Médecins :	VANDANGEON Jacques	4 rue du Chapelet	02.41.64.44.08
	ROTARU Laura	4 rue du Chapelet	02.41.49.28.65
Infirmières :	COMBREAU Catherine	17 rue de Cheneveau	06.10.04.51.48
	DEFOIS Sylvie		
Kinésithérapeutes :	CORBREJAUD Jacques	20 rue Nationale	02.41.64.44.93
	RUPIN Mickaël		
	BAUMARD Émile		
Orthophoniste :	RUPIN Emmanuelle	17 rue de Cheneveau	06.48.83.00.75
Pharmacie :	HAMON-PAUL Brigitte	46 rue de Cheneveau	02.41.64.45.61





SODEGAZ
MAINTENANCE

MAINTENANCE
Roux J.P. et fils

SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET
ZI des Grands Bois - rue de Belgique
49280 LA SEGUINIÈRE - Fax 02 41 56 22 13

DEPANNAGES
ENTRETIENS
CHAUDIÈRES GAZ
TOUTES MARQUES

02 41 56 21 85

RÉUNION PUBLIQUE

d'information sur les cambriolages et le dispositif « Voisins Vigilants »

le VENDREDI 24 OCTOBRE 2014 à 19 h 00 à la MCL.

Organisation conjointe Mairie / Communauté de brigades de Chemillé / Vezins



La municipalité organise en partenariat avec la Gendarmerie Nationale, **une réunion publique le vendredi 24 octobre 2014 à 19h00 à la MCL de Vezins** pour évoquer le sujet des cambriolages et proposer de mettre en place sur la commune le dispositif "Voisins Vigilants".

Selon les chiffres de l'ONDRP, l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales, le nombre de cambriolages (habitations principales, résidences secondaires, locaux industriels ou commerciaux..) constatés en zone gendarmerie dans le Maine et Loire a progressé de 13,3% en 2011, de 22,1% en 2012 et de 19,8% en 2013 pour atteindre le chiffre de 2 485 cambriolages en 2013 dans le Maine et Loire. **En 2013, sur Vezins, il y a eu 17 atteintes aux biens, dont 7 cambriolages.**

Témoignage de M. M^{me} S., victimes de 2 cambriolages

"Lorsque vous êtes victime d'un cambriolage, en dehors de la valeur vénale des objets dérobés, il y a la valeur sentimentale qui, elle, ne se remplace pas. D'autre part, vous avez l'impression très désagréable de "sentir" une présence dans votre maison, et ce sentiment perdure dans le temps."

Témoignage de M. et Mme D, victime d'un homejacking

"Les faits se sont passés dans la nuit, sur les coups de 4h30 - 4h45. Trois hommes ont fracturé la porte de service et sont entrés. Tout s'est passé très vite, ils nous ont réveillé, menacé avec des armes et sont partis avec notre voiture. Les premiers temps, les premières nuits ont été difficiles. Nous avons beaucoup de mal à nous endormir, et au moindre bruit, nous nous levions. Depuis 6 mois, nous sommes toujours sur nos gardes, faisons attention à tout ce qui se passe dehors."



DECOURAGEZ LES CAMBRIOLEURS (Conseils donnés par la Gendarmerie)

Il est important de rappeler que des mesures simples, de bon sens, peuvent permettre de limiter le risque. Il faut savoir que la plupart des cambriolages ont lieu en journée. L'idée principale est de faire perdre du temps aux malfaiteurs occasionnels ou pressés pour les décourager. En général le voleur profite de l'inattention des occupants du logement, parfois en leur présence, en passant tout simplement par une ouverture ou une porte ouverte.

- Protégez les accès de votre habitation : fermez les fenêtres, les volets, la porte d'entrée principale et la porte du garage à clés, y compris pour des absences de courte durée ; pensez à fermer le portail d'entrée de votre propriété ; n'hésitez pas à doter les portes de serrures supplémentaires ; dans la mesure du possible, équipez votre maison d'une alarme et/ou d'un détecteur de mouvements.
- Préparez vos absences : que ce soit pour de courtes ou de longues durées, vérifiez la fermeture de tous les accès et laissez éventuellement une lumière allumée dans une pièce ; en cas de départ en vacances, pensez à signaler à la brigade de gendarmerie votre absence et prévenez-la du jour de votre retour (service Tranquillités Vacances présenté plus bas) ; demandez à un voisin ou un membre de votre famille de relever régulièrement le courrier afin que votre boîte aux lettres ne trahisse pas votre absence.

- Ne soyez pas crédule : lorsqu'un inconnu se présente à votre porte, pensez à mettre la chaîne de sûreté en entrebâillant la porte ; en cas de démarchage, assurez-vous de la qualité de votre visiteur en exigeant la présentation d'une carte professionnelle ou d'une autorisation délivrée par la commune ; ne faites pas entrer chez vous des personnes inconnues insistantes ; surtout, ne faites jamais entrer chez vous plus d'une personne inconnue à la fois et restez avec elle.
- N'aidez pas les cambrioleurs : ne conservez pas d'argent chez vous ; n'entreposez pas vos bijoux là où les voleurs sont assurés de les trouver (meubles de chambres et salle de bains) ; ne laissez jamais vos clés dans des endroits accessibles (sous le paillason, dans un pot de fleurs, dans la boîte aux lettres...) ; ne mentionnez pas vos noms et adresses sur vos trousseaux de clefs ; ne laissez pas de clés sur la serrure, car une vitre cassée permettrait de l'actionner...
- Enfin, parce que parfois le voleur est déterminé et arrive à ses fins, facilitez le travail des gendarmes : Répertoriez et photographiez vos meubles et objets de valeur, cette action sera utile pour l'enquête de gendarmerie et le remboursement par les assurances ; si malgré toutes les précautions votre domicile est cambriolé, laissez les choses en l'état à l'intérieur et à l'extérieur afin de ne pas faire disparaître les traces ou indices susceptibles d'aider à l'identification des malfaiteurs.



DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS

En complément au travail habituel des forces de l'ordre et du personnel communal, qui redoublent d'attentions dans les quartiers, la municipalité propose de mettre en place sur notre commune le dispositif « Voisins Vigilants ». C'est un système piloté par le préfet et strictement encadré par la gendarmerie. A partir d'interlocuteurs privilégiés, habitants différents secteurs de la commune, sensibles aux questions de sécurité et au sens civique, il s'agit avant tout de la promotion des bonnes pratiques citoyennes dans un esprit de

confiance renouvelé entre la population et les acteurs de la sécurité, mais aussi d'une démarche collective visant à accroître le niveau de sécurité pour une action concertée de vigilance pour relayer toute allée ou venue suspecte, sans tomber bien entendu dans l'excès. Cette démarche semble adaptée à des zones pavillonnaires ou résidentielles où la densité de population est modérée qu'à des centres-villes plus urbanisés. Dans le département de la Vendée par exemple, on constate entre 2011 et 2012 au sein des communes ayant adhéré à ce concept une baisse de 30% de la délinquance, et près de 70% de cambriolages en moins, à rebours des chiffres constatés par ailleurs dans d'autres communes. Parallèlement aux effets recherchés en matière de prévention de la délinquance, on constate aujourd'hui que ce dispositif renforce avant tout les solidarités de voisinage en créant ou recréant du lien social.

En tout état de cause, à travers Voisins Vigilants, la participation citoyenne concourt au sentiment de sécurité. De plus, concernant l'impact sur la délinquance, il existe manifestement un effet de dissuasion, notamment là où ce dispositif a bénéficié d'une importante communication locale et où les communes ont investi dans une signalisation visuelle.

AYEZ LE REFLEXE 17

- Lorsque vous vous rendez compte de la présence dans votre quartier ou votre lotissement d'une personne dont le comportement vous paraît suspect (personne faisant du porte à porte, sonnant à différentes maisons pour vérifier la présence des habitants ou jetant des projectiles contre les volets et fenêtres)

- Lorsque vous apercevez un véhicule inhabituel roulant à faible allure, paraissant faire du repérage.

Pensez à noter les renseignements suivants : type, couleur, numéro d'immatriculation, signes caractéristiques et direction empruntée.



DISPOSITIF TRANQUILLITE VACANCES

Ce service est proposé par la brigade de gendarmerie de Vezins. Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires ou à d'autres périodes de l'année, les gendarmes peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Informations et inscriptions auprès de votre brigade de gendarmerie.

POMPES FUNÈBRES BLOUIN – JÉGO



6, rue Vallée - 49310 Vihiers

Tél. 02 41 70 81 96

Organisation obsèques
Démarches et formalités
Contrats prévoyance obsèques
Transports toutes distances

Fleurs naturelles
Magasin d'articles funéraires
Exposition de monuments

Magasin ouvert du lundi au samedi et dimanche matin

Funérarium - rue Callard Fillon à VIHERS



Ecole Publique
DE L'EVRE



Nouvelle rentrée, nouveaux rythmes

Les enfants ont repris le chemin de l'école avec un nouvel emploi du temps cette année puisqu'ils ont maintenant classe le mercredi matin.

Rappel des nouveaux horaires de l'école :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9H00-11H45 et 14H00-16H30
- mercredi : 9H00-12H00



Cette année, les quatre classes de l'école renouvellent leur partenariat avec la bibliothèque Marque-Page et travailleront autour du thème proposé par le Voyage-Lecture : « Casalivre », ou la découverte de l'habitat, du foyer, des maisons à travers le monde et les civilisations. Elles participeront également aux activités sportives proposées par la CAC (patinoire, natation) et les cycles 3 bénéficieront pour la deuxième année d'un projet en collaboration avec la SAGE (Service d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) pour découvrir les milieux aquatiques des environs et apprendre les enjeux de la conservation de ces milieux.



Voici une nouvelle année qui démarre !

Chaque année apporte son lot de nouveautés : nouvelle classe, nouveaux enseignants, nouveaux camarades de classe. Pour les enfants, cette nouvelle année représente un nouveau départ. Toute l'équipe pédagogique et éducative de l'école Saint Joseph est là pour les accompagner.

L'équipe enseignante se compose ainsi :

- Laurence Bompouil (PS/MS) assistée de Myriam Drapeau : 20 élèves
- Brigitte Trudelle (GS/CP) assistée de Nadine Cesbron: 19 élèves
- Elina Arrial (CP/CE1) : 21 élèves
- Bruno Robin et Maxime Sourisce, qui effectue la décharge de direction le mardi (CE2/CM1) : 21 élèves
- Nadia Durand (CM1/CM2) : 21 élèves

Cette année, en lien avec la CAC, nous participerons à différentes activités :

- La classe de CM1/CM2 a déjà commencé le golf et la piste routière le vendredi, les termes de club, de practice n'a plus de secret pour eux.
- Les classes de CP/CE1 et de CE2/CM1 bénéficieront de séances de natation à partir du mois de décembre.



- Les élèves de GS/CP et de CP/CE1 iront à la patinoire en mai pour retrouver leur équilibre après une année où ils auront bien progressé dans leur acquisition de la lecture.
- Toute l'année, les classes de maternelle accueilleront Béatrice Raby, intervenante musicale.

Nous préparons également un grand projet : les élèves de cycle 3 (CE2-CM1-CM2) partiront en classe découverte. La destination est encore secrète.

Bonne année scolaire à tous.



JABVC Vezins-Chanteloup



La saison de basket 2014- 2015 a déjà débuté.

Nouveau bureau :

LOUAPRE Marie Christine (Présidente),
DRAPEAU Jean Bernard (Vice-président), Pascal BOILEAU (Secrétaire), FOURMOND Marie Aimée (Trésorière), Jean Luc AMIRAULT, Franck RAMBAUD, Maryline BOISSEAU et Myriam GOURDON (membres).

Les entraînements se déroulent le mercredi après- midi et le vendredi soir. Ils sont assurés par : Simon CHAUVIRE et Mathieu LOUAPRE.

Pour les horaires, consulter le site <http://www.jabvc.clubeo.com> et le tableau d'affichage. Tél : 06 80 73 75 03.

Les manifestations organisées par le club :

- Concours de Belote le 22- 02 -2015 à la MCL de Chanteloup
- Soirée basket le 28- 03- 2015 à la MCL de Vezins
- Déplacement à Cholet Basket pour assister à un match de Coupe d'Europe (à confirmer)

N'hésitez pas à venir encourager les joueurs et pourquoi pas renforcer ou compléter nos effectifs.

Sportivement
Le Bureau

GYM DE VEZINS

Venez nous rejoindre à la GYM de Vezins

Les cours reprennent en septembre à la salle des sports

- **Le 17/09/14** pour la GYM douce mixte de 9 h à 10 heures animée par Patricia qui permet aux participants de garder souplesse et endurance dans une ambiance conviviale et,
- **Le 10/09/14** pour la GYM détente mixte de 20 h 30 à 21 h 30 animée par Stéphane qui propose chaque semaine un cours différent, avec le matériel adapté (altères, élastiques, bâtons etc...). Les exercices dirigés par l'animateur sont corrigés, encouragés, et cela nous incite à aller au plus loin de nos possibilités afin d'étirer, fortifier et assouplir les muscles et les articulations pour garder tonicité et souplesse.
- **Les premiers cours sont gratuits et sans engagement.**



Entente Sportive Tourlandry-Vezins-Chanteloup

La saison de football a déjà commencé et 2014-2015 est une saison particulière pour le club. En effet, l'ancien club de Vezins – Chanteloup a fusionné avec le Club voisin de la Tourlandry pour créer le club : ESTVC (Entente Sportive Tourlandry Vezins Chanteloup). Pour représenter le Club nous avons 3 équipes séniors qui évoluent le dimanche en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} division. Concernant les jeunes de 14 à 17 ans, ils continuent à être encadrés par le groupement de jeunes Colline et Evre regroupant les clubs de l'ESTVC, Trémentines et St Georges des Gardes. 5 équipes sont engagées en championnat, 3 en U15 et 2 en U17.

Une des plus grande satisfaction de cette fusion, c'est l'inscription des enfants des 3 communes.

Si en catégorie, U13 et U11 nous avons respectivement 1 et 2 équipes, en jeunes de 5 à 9 ans nous engageons aujourd'hui 50 jeunes dans 2 catégories, ce qui nous réjouit pour une 1^{ère} année de fusion.

N'hésitez pas à venir encourager ces jeunes débutants tous les samedis.

Futures manifestations du club :

- * Vendredi 7 novembre : Concours de palets à Vezins
- * Décembre : Tournoi de Noël (à confirmer)
- * Samedi 18 janvier 2015 : Galette des Rois
- * Samedi 14 mars 2015 : Bal du foot à La Tourlandry
- * Jeudi 14 mai 2015 : Tournoi de l'ascension

Venez nombreux nous supporter

Pour nous contacter :

Le Président : Mr Gourichon Vincent : 06 38 53 92 79
Le secrétaire : Mr Chalopin Emmanuel : 06 32 86 86 53
Mail : estvc.secretariat@gmail.com



SARL E. GOURICHON
1 rue des frairies
49340 VEZINS
Tél. 02 41 64 40 18
www.etsgourichon.fr

Salle Exposition
150 Av. du Mchal Leclerc
49300 CHOLET
Tél. 02 41 65 61 96

**Plus de
100 ans de Savoir-faire**

ENERGIES
RENOUVELABLES

CHAUFFAGE
CLIMATISATION

SANITAIRE
SALLE DE BAINS

IRRIGATION
RÉCUPÉRATION EAU

ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE
SANITAIRE



Etoile cycliste Vezins-Chanteloup



Date à retenir :

L'Assemblée Générale de l'E.C.V.C. aura lieu le samedi 22 Novembre 2014 à la M.C.L. de CHANTELOUP-les-BOIS à 19 h

Tous les cyclotouristes, vététistes et marcheurs intéressés par les activités du club sont cordialement invités à y participer.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter Tél. 02-41-64-47-37.



Tennis Entente Vezins - Chanteloup - La Tourlandry



La saison 2013-2014 s'est achevée. En règle générale toutes nos équipes se sont plutôt bien comportées, les plus jeunes se sont bien battus face à des équipes difficiles à jouer, dans un bon état d'esprit pour se hisser dans le plus haut tableau. Du côté des adultes, l'équipe féminine a rempli son contrat en finissant en milieu de tableau, bravo à elle. Les deux équipes d'hommes avaient hérité de « Gros Morceaux » pour cette saison, l'équipe 2 a eu le mérite de donner du fil à

retordre à ses adversaires et nous a gratifié de belles rencontres. Quant à l'équipe 1, elle est passée très près de l'exploit. Le maintien s'est joué à très peu de chose, mais le manque d'expérience s'est fait sentir en cette fin de saison. L'entente sportive de Vezins-Chanteloup-LaTourlandry souhaite la bienvenue au nouvel entraîneur des jeunes (3 à 12 ans), il s'agit de Pierre Jan. Les cours se dérouleront le lundi soir et vendredi soir. Les entraînements des 13 à 17 ans et des adultes seront donnés par le charismatique Claude Deniau comme la saison passée, et se dérouleront le jeudi soir. De plus amples informations vous seront bientôt communiquées concernant les horaires des entraînements. Pour rappel, vous pouvez consulter toutes les informations relatives au club (résultats des championnats, photos, actualités du club, etc ...) sur [clubeo entente tennis Vezins-Chanteloup-La Tourlandry](http://clubeo.entente.tennis.vezins-chanteloup-la-tourlandry.fr). Enfin, le club tient à remercier l'expérimenté Albert pour tout le travail accompli auprès de nos jeunes durant toutes ces années.

Bonne continuation Albert !

Pour tous renseignements :

Le Président : Antoine FRANQUET : 06.81.60.94.09

Mail : esvezinsct@gmail.fr

Club de l'Espérance

- Mercredi 8 Octobre : Mini-concours
- Dimanche 2 Novembre : Dernier bal de l'année avec Camille & Robert
- Mercredi 19 Novembre : Nous organisons une journée festive avec une partie vente le matin, suivie d'un déjeuner (gratuit) y compris la boisson et le café, l'après-midi est consacré aux jeux habituels.
- Mercredi 26 Novembre : Téléthon avec Mini-concours.
- Mardi 9 Décembre : Concours de belote.
- Mercredi 17 Décembre : Goûter de Noël, avec un spectacle.
- Mercredi 31 Décembre : Réveillon de la Saint-Sylvestre sur inscription.
- Mercredis 24 & 31 Décembre : il n'y aura pas de Club en raison des 2 réveillons.
- Mercredi 21 Janvier 2015 : Assemblée Générale.



Sortie à LORIENT au festival inter celtique : 28 Personnes de Vezins ont passé une agréable journée par un temps clément, et ont apprécié le spectacle au son du Biniou.

U.N.C. / AFN Vezins

Samedi 25 octobre 2014 : Concours de belote

Mardi 11 novembre 2014 : Commémoration Armistice Guerre 1914/1918 cimetière de Vezins – cérémonie à Trémentines.

Jeu 15 janvier 2015 : Galette des Rois

Jumelage Football Franco/Belge

SOIREE RÉUNIONNAISE DU JUMELAGE PRÉVUE : le 6 DECEMBRE 2014.





Le comité des fêtes

VENDREDI 04 JUILLET 2014

Christelle, Claudine, Maryline, Yannick, Laurent, Michel et Jérémie tenaient fortement à remercier les 47 bénévoles ci-dessous qui ont participé à la fête de la musique du Vendredi 04 Juillet 2014 : Florian, Alexis, Paul, Hamid, Christian, Charles, François, Raphaël, Jean René, Jimmy, Olivier, Denis, Yann, Mickaël, Christine, Marina, Huguette, Marie, Florence, Célia, Myriam, Maryline, Jean-Luc, Pascal, François, Alexis, Nathan, Julien, Emmanuel, M. Christine, Steven, Bertrand, Thierry, Patrick, Marina, Jérôme, Fabien, Hervé, Willy, Isabelle, Sophie, Barbara, Xavier, Killian, Tim, Laurence, Ludovic, Jérôme.

La commission Fête de la Musique tient à exprimer sa reconnaissance auprès de la municipalité pour avoir financé l'aide technique et prêter le matériel à titre gracieux ainsi que les agents : Gaëtan, Vincent et Jérôme. Elle remercie aussi tous les partenaires locaux : les Acacias, le Lion d'Or, le Rêve, id2services, le Crédit Mutuel, Atelier Photo Vidéo 49, Epicerie "Au plaisir les bois", Boulangerie Besson, SARL Bousseau, Ets E. Gourichon ...

Vous pouvez trouver la vidéo de la fête de la musique sur le site : http://www.youtube.com/watch?v=ciF_koblErl&feature=youtu.be
Le bilan de la fête de la musique autour d'un pot de l'amitié aura lieu à une date encore indéterminée à ce jour.

SAMEDI 11 OCTOBRE 2014

Le Comité Des Fêtes de Vezins organise le Samedi 11 Octobre 2014, à partir de 19 h 30, à la salle des fêtes de Vezins, « La Fiesta Vezinaise » animée par l'Orchestre professionnel Atlantic. Vous pouvez réserver vos places par téléphone à Maho au 02.41.64.26.72

Comité des Fêtes de VEZINS

Fiesta Vezinaise

Samedi 11 Octobre

Salle des fêtes de VEZINS à partir de 19h30

Dîner Spectacle
Soirée dansante
Avec l'orchestre
Atlantic

20€ Adultes et 11€ Enfants

Réservation à Maho 02-41-64-26-72 avant le 4 Octobre



ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES FETES DE VEZINS DU 23 JANVIER 2015 A 20H30 À LA SALLE ANNEXE

Les membres du conseil d'administration, qui ont été élus pour trois ans, doivent être renouvelés à la prochaine Assemblée Générale du mois de Janvier. Nous attirons l'attention à tous les Vezinois qui souhaiteraient intégrer le Comité Des Fêtes, de ne pas hésiter à se faire connaître pour la prochaine Assemblée Générale auprès de Jérémie GUIBERT (secrétaire du comité des fêtes à ce jour) : comitedesfetesvezins@laposte.net ou pat tél : 06.89.68.37.90. Plusieurs membres élus sont amenés à arrêter leur fonction pour des raisons professionnelles et personnelles.

Troupe théâtrale « Les Accroscènes Vezinois »



ORGANISATION DE LA SAISON THEATRALE 2014

La troupe a repris le chemin des répétitions début mai, comme l'année dernière, dans les locaux du foyer des jeunes mis à sa disposition en accord avec la municipalité et le bureau du foyer des jeunes.

La pièce qui sera présentée cette année s'intitule « PERSONNE N'EST PARFAIT » de William Simon.

Depuis le 29 septembre 2014, les réservations se font uniquement par téléphone au 02-41-64-38-46 les lundis, mardis et mercredis de 18H00 à 20H30.

La troupe théâtrale attire votre attention sur le fait que cette année encore, les séances auront toutes lieu à :

La Tessoualle, salle TESSALLIS

les vendredis 31 octobre, 7 et 14 novembre 2014

les samedis 1er, 8 et 15 novembre 2014

les dimanches 2, 9 et 16 novembre 2014

La première représentation (vendredi 31 octobre) sera jouée au profit des associations Les Restos du Cœur et Vivre comme avant.

Horaires des représentations : 20H30 les vendredis et samedis, 15H00 les dimanches.

Tarif : 9 € - enfant (jusqu'à 10 ans) : 4 €

Païement à la réservation

Nous comptons sur notre fidèle public... **Rendez-vous à La Tessoualle** pour un bon moment de détente....



Familles Rurales Vezins-Chanteloup

ACCUEIL DE LOISIRS « La Malle aux Souvenirs »

Durant la période estivale, chaque jour une vingtaine d'enfants ont participé aux différentes activités proposées par l'équipe d'animation.

Cette année, une semaine a été consacrée à l'initiation cirque. Celle-ci a été bien évidemment encadrée par les animatrices du centre mais aussi par Jérémy Guibert (intervenant sur ce projet). Ils ont pu découvrir différents ateliers comme la boule, le bâton du diable, les assiettes chinoises, le rolla-bolla...

Une fois ces ateliers découverts, les enfants ont pu se positionner selon leurs préférences et se perfectionner sur ces activités.

Le vendredi soir, un spectacle a été préparé et les enfants ont eu le plaisir de montrer devant leurs parents, le fruit de leur travail.

Tout le monde s'est retrouvé à la fin de ce spectacle autour d'un pot organisé par les enfants. Durant les prochaines vacances d'octobre, l'accueil de Loisirs sera ouvert du lundi 20 au vendredi 24 octobre 2014 avec pour thème : Sport Nouvelle Génération.

L'accueil des enfants est réalisé de 8H30 à 17H30, une garderie

est mise en place selon la demande, le matin à partir de 7H15 et le soir jusqu'à 18H15.

Nouveauté !!!! Cette année l'accueil de loisirs ouvrira le lundi 22, mardi 23 et jeudi 24 décembre !!!

N'hésitez pas à demander dès aujourd'hui des renseignements concernant ces prochaines vacances auprès de Christelle :



**Accueil de Loisirs
« Familles Rurales »
10 Rue du Parc – VEZINS
Tel : 02-41-64-94-65
Site internet :
www.malle-aux-souvenirs.fr
Mail : info@malle-aux-souvenirs.fr**



Commune	Lieu	Jour et heure d'intervention
Vezins	MCL, locaux périscolaires	Le jeudi (9h30/11h30)
Chanteloup Les Bois	Maison des associations	Le mardi (9h30/11h30)
La Tessoualle	La Venelle de La Pallerie Locaux périscolaires	Le mardi (9h30/11h30)
Nuaillé	Locaux de Chloro'fil	Le Mardi (9h30/11h30)
Toutlemonde	Locaux périscolaires	Le jeudi (9h30/11h30)
Trémentines	Maison de l'Enfance, locaux périscolaires	Le vendredi (9h30/11h30)
Mazières en Mauges	La Gagnerie Locaux périscolaires	Le vendredi (9h30/11h30)

Planning des Matinées d'éveil du Relais Assistants Maternels

ANNÉE SCOLAIRE 2014 - 2015

Tous les enfants de 0 à 4 ans, accompagnés d'un adulte (parent, assistant maternel, grand parent...) sont invités à venir jouer et rencontrer d'autres enfants lors des matinées d'éveil. Ces matinées sont gratuites. Une inscription auprès du RAM est obligatoire sur certaines matinées. Le planning des interventions est consultable sur le site internet de Chloro'fil.

Renseignements auprès d'Isabelle Charrier Bigot - Relais Assistants Maternels - Centre Socioculturel Intercommunal Chloro'fil - 40 bis, rue de la Libération - 49340 Nuaillé - Tél : 02 41 55 93 41

Email : petite.enfance.chlorofil@wanadoo.fr

Site internet : csichlorofil.centres-sociaux.fr





Mutualité Sociale Agricole

Ouverture de l'Agence MSA à BEAUPREAU
 Désormais, l'Agence MSA Mauges – Choletais se situe :
 67 bis rue de la Lime - 49600 BEAUPREAU
 Tél. : 02.41.31.75.75

Un nouveau site internet pour l'Office de Tourisme de Cholet

L'Office de Tourisme se dote d'un nouveau site à l'ergonomie intuitive, avec un éditorial enrichi et un design résolument plus moderne. Accessible sur tablette et smartphone, restez connectés et partagez vos contenus préférés sur les réseaux sociaux.

Visitez le Choletais à travers le film de promotion « Comme je l'aime » et poursuivez votre balade sur le site internet.

Surfez, cliquez...retrouvez toutes les idées de sorties sur www.ot-cholet.fr



FERMETURES LOIRE OCEAN

Envie de confort !

Une large gamme de produits pour toutes vos fermetures :

- Volets roulants
- Moustiquaires
 - ☉ Traditionnel
 - ☉ Rénovation
- Portes de garage
 - ☉ Enroulable
 - ☉ Latérale
 - ☉ Sectionnelle
- Brises soleil



6 rue du Chapelet 49340 VEZINS - Tél. 02 41 64 90 91
www.flo-fermetures.fr



49340 VEZINS

Plus de 35 ans de savoir-faire



- PORTE
- PORTE D'ENTRÉE
- PORTE DE GARAGE
- FENÊTRE
- VOLET
- STORE-BANNE
- ISOLATION
- PORTAIL
- CLÔTURE

4 rue de l'Industrie - 49340 VEZINS
 Tél. 02 41 64 43 97 - E-mail : menuiserie.boutin@orange.fr
www.boutin-habitat.fr



Dispositif d'accompagnement des particuliers après la fin de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat depuis le 31 août 2014

Améliorer son logement sur le Choletais : conseil, accompagnement et aides financières

La Communauté d'Agglomération du Choletais mène depuis 2010 une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) permettant aux propriétaires de bénéficier d'aides exceptionnelles pour réhabiliter leur logement (amélioration de la performance énergétique, adaptation au vieillissement ou au handicap, remise sur le marché de logements locatifs, etc.).

Cette politique volontariste en matière d'amélioration de l'habitat a permis d'améliorer plus de 400 logements (propriétaires occupants ou en locatif) grâce aux subventions publiques de la Communauté d'Agglomération du Choletais, de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et du Conseil Général de Maine-et-Loire. Cette OPAH a pris fin en août 2014. Aussi, la Communauté d'Agglomération du Choletais entame une réflexion pour la mise en place d'une nouvelle opération d'amélioration de l'habitat pour 2015.

Dans cette attente, et afin d'offrir aux habitants du Choletais porteurs de projets visant à améliorer leur logement une solution adaptée à leur attente, la Communauté d'Agglomération du Choletais et le Conseil Général de Maine-et-Loire ont coordonné leurs interventions.

Qui peut en bénéficier :

- Habitants des treize communes de la Communauté d'Agglomération du Choletais,
- Propriétaires qui occupent leur logement (résidence principale) sous conditions de ressources*,
- Propriétaires qui louent ou souhaitent louer un bien immobilier en réalisant des travaux,
- Pour des logements de plus de 15 ans.

Après le 31 août 2014, où s'adresser, se renseigner :

- Pour les projets de rénovation énergétique : accompagnement réalisé par l'opérateur Habitat et Développement 72 dans le cadre du Programme d'Intérêt Général départemental de lutte contre la précarité énergétique.

Contactez la cellule précarité énergétique au **02 41 18 80 79** ou **02 41 18 80 60**.

- Pour les projets d'adaptation au vieillissement ou au handicap : accompagnement réalisé par l'opérateur Habitat et Développement 72.

Contactez le **02 41 19 11 15**.

- Pour les projets d'amélioration de logements dégradés : accompagnement réalisé par l'opérateur CitéMétairie dans le cadre du Programme d'Intérêt Général départemental de résorption de l'habitat dégradé et insalubre.

Contactez la cellule habitat indigne au **02 41 18 80 79** ou **02 41 18 80 60**.

Pour toutes autres questions/demandes ou si vous dépassez les plafonds de ressources* :

L'ADIL 49 offre une information gratuite, neutre et complète sur tous les problèmes d'ordre juridique, financier ou fiscal ayant trait au logement, à l'habitat et à l'urbanisme...

Pour le service SVP téléphonique, contactez le **02 41 81 89 40** (du lundi au jeudi de 9h00 à 13h00).

Permanence tous les vendredis, de 8h30 à 12h30, sans rendez-vous, et de 13h30 à 17h30 sur rendez-vous (**Tél. : 02 41 81 89 40**).

Lieu : Communauté d'Agglomération du Choletais,
88 rue du Paradis – 49300 Cholet
Site Internet : www.adil49.org

*Plafonds de ressources

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources
1	18 262€
2	26 708€
3	32 119€
4	37 525€
5	49 952€
Par personne supplémentaire	5 410€

Froid • Climatisation • Pompes à chaleur



Anjou
Thermie

INSTALLATION / DÉPANNAGE / MAINTENANCE

02 41 64 06 81

La Maingottière 49340 VEZINS
anjou.thermie@orange.fr

Plomberie • Chauffage • Électricité